**PROCÈS-VERBAL**
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MAI 2020 À 19H30**
**TENUE À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom)**

À laquelle sont présents à cette visioconférence :

| | |
|---|---|
| Le maire : | M. Jean-Marie Laplante |
| Les conseillers : | M. Daniel Roy |
| | M. Marcel Bonneau (par voie téléphonique) |
| | M. Michel Massé |
| | Mme Lynda Cusson |
| | Mme Mélanie Valois |
| | Mme Marie-Eve Massé |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente à cette visioconférence:
Madame Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson (par voie téléphonique)

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue. Tous les élus, à l'exception de M. Marcel Bonneau qui assiste par téléphone et s'est identifié à ce titre, sont présents via leur caméra d'appareil informatique et sont visibles par tous.

80-05-2020 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 4 mai 2020 par visioconférence et par téléphone, en plus d'être à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et par téléphone;

Il est décrété par la présente que la séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et téléphone.

Adoptée

81-05-2020 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

82-05-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que rédigé.

Adoptée

83-05-2020 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

| | |
|---|---|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 26 250.98$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | 1 982.31$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | 18 146.53$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU | 17 717.11$ |
| SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie) | 2 568.49$ |
| URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | 0.00$ |
| LOISIRS ET CULTURE | 182.93$ |
| FRAIS DE FINANCEMENT | 0.00$ |
| IMMOBILISATIONS | 108 058.33$ |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2020: | 174 906.68$ |

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que les comptes du mois de mai 2020 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

84-05-2020 Rapport ~~de l'inspecteur municipal par intérim pour le mois de mars 2020~~
**Rés. #103-05-2020 du directeur des travaux publics pour le mois d'avril 2020**

**Le directeur des travaux publics**
~~L'inspecteur municipal par intérim a~~ fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois d'avril et de ceux à venir en mai.

*Balayage des rues :* les travaux de balayage des rues et trottoirs ont été complétés en avril.

*Entretien des postes pompage :* le service de vacuum pour le nettoyage des postes de pompage et le nettoyage des différents endroits stratégiques ont été complétés. La fosse installée dans le fossé au coin des rues Ste-Marguerite et des Pins a été nettoyée aussi, mais il n'y avait presque pas de sable. D'autres trous d'homme du secteur ont aussi été nettoyés.

*Déménagement pour futur garage de voirie :* l'entreposage de matériel et équipement a été entrepris dans le nouveau garage au 21, rue du Marché.
*Piste cyclable :* les installations nécessaires à l'ouverture de la piste cyclable seront en place pour le 15 mai prochain.

*Bassin entreposage alum :* un réservoir de 2 500 gallons a été trouvé aux Équipements Harjo Inc. à St-Hyacinthe au coût de 2 400$. Il faudra prévoir un bassin de rétention pour l'installation puisqu'il n'est pas à double paroi. L'ensemble de la nouvelle installation est en préparation.

*Raccordement au réseau d'égout au 400, rue Notre-Dame :* dès que les plans seront complétés et que le MTQ aura émis son autorisation, les travaux pourront débuter.

*Aménagements au garage de voirie au 21, rue du Marché :* différents aménagements sont à prévoir. Un mur doit être isolé, le plafond réparé et la fosse de réparation (« pit ») devra être remplie. Un établi pourra aussi être aménagé. Des équipements laissés dans le garage (2 ponts élévateur « lift » et une machine à pneu), seront à mettre en vente. On demande à ce que les équipements soient annoncés sur un site de vente par internet, après vérification des prix.

*Fermeture de fossés :* Bris constatés à différents endroits. Une tournée pourra être faite avec Michel Massé, conseiller municipal délégué aux dossiers de voirie. Des directives sont attendues à savoir si des travaux doivent être entrepris par la municipalité.

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2020

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en avril 2020, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

*La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.*

85-05-2020 Règlement #02-2020, modifiant le règlement #05-2019, concernant l'imposition des taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020 : adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion a été régulièrement donné par Daniel Roy, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 par visioconférence et à huis clos;

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le règlement #05-2019, vise à abroger l'article 10 concernant l'imposition des intérêts a été déposé le 6 avril 2020 également, en même temps que l'avis de motion ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs contribuables pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et considérant les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 981 du *Code municipal*, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa (5%);

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement #02-2020 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par le conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls ce qui suit, savoir:

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2 ABROGATION DE L'ARTICLE 10**

L'article 10 intitulé « Taux d'intérêts » est abrogé.
Cet article prendra effet rétroactivement au 6 avril 2020.

**ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Jean-Marie Laplante<br>Maire | Julie Gagné, gma<br>Directrice générale et<br>Secrétaire-trésorière |

Avis de motion: 06-04-2020
Projet de règlement déposé le : 06-04-2020
Adopté ce: 04-05-2020
Publication:
Entrée en vigueur:

Adoptée

86-05-2020 <u>Vente de terrain auprès de Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante : délais supplémentaires pour conclusion de l'acte de vente chez le notaire et procuration à accorder aux futurs acquéreurs pour obtention d'un permis de construction</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante ont déposé, en date du 13 février 2020, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 083, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les 90 jours prévus à l'offre d'achat pour procéder à la signature de l'acte de vente seront atteints le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord à accorder des délais supplémentaires, afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte de vente, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Leduc et Mme Laplante pourrait nécessiter que l'émission des permis nécessaires à la construction de leur résidence soient émis avant que l'acte de vente soit enregistré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence ce qui suit :

1- Accorder un délai supplémentaire à M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante pour procéder à la signature de l'acte notarié, soit jusqu'au 15 juillet 2020;
2- Accorder une procuration à M. Claude Leduc et Mme Kim Laplante, pour l'obtention d'un permis visant la construction d'une résidence unifamiliale et tout autre permis ayant trait à cette construction, auprès de la Municipalité du Village de Roxton Falls, conditionnellement à ce qu'ils acceptent de se rendre responsable de tous dommages aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation du lot #5 507 072, qu'il prenne fait et cause pour la Municipalité et la tienne indemne de toute réclamation pour de tels dommages, en regard avec cette occupation;
3- Exiger une preuve d'assurance responsabilité civile allant dans le sens des éléments exigés par la présente résolution, avant d'émettre les permis et permettre le début des travaux de construction.

Adoptée

87-05-2020 <u>Vente de terrain à M. Jayson St-Pierre et Mme Julie Lamothe : délais supplémentaires pour conclusion de l'acte de vente chez le notaire</u>

CONSIDÉRANT QUE les 90 jours prévus à l'offre d'achat pour procéder à la signature de l'acte de vente pour le lot #5 507 085 seront atteints le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord à accorder des délais supplémentaires, afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte de vente, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accorder des délais supplémentaires à M. Jayson St-Pierre et Mme Julie Lamothe pour procéder à la signature de l'acte de vente pour le lot #5 507 085, soit jusqu'au 15 juillet 2020.

Adoptée

88-05-2020 <u>Offre d'achat déposée par M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx, pour le lot #5 507 084 et demande d'autorisation pour pouvoir commencer des travaux de nettoyage avant d'avoir conclu la transaction de vente</u>

CONSIDÉRANT QUE M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx déposent, en date du 7 avril 2020, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 084, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 18 429.43$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 7 avril 2020 par M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire du Covid-19 apporte des délais supplémentaires aux procédures visant à enregistrer la transaction de vente chez un notaire;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs souhaiteraient également obtenir une autorisation de la Municipalité afin de pouvoir commencer certains travaux de nettoyage du terrain, dès que possible, même si la transaction de vente n'est pas enregistrée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence ce qui suit :

- Accepter l'offre d'achat déposée M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx, pour le lot #5 507 084, au prix 18 429.43$ plus les taxes applicables.
  Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

- Autoriser M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx à occuper le lot #5 507 084, conditionnellement à ce qu'ils acceptent de se rendre responsables de tous dommages aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation du lot #5 507 084, qu'ils prennent fait et cause pour la Municipalité et la tienne indemne de toute réclamation pour de tels dommages, en regard avec cette occupation et signe l'entente préparée par la Municipalité à cet effet;

- Accorder une permission à M. Miguël Bérubé-Charlebois et Mme Marie-Eve Proulx, pour débuter des travaux de nettoyage du terrain, défrichage et enlèvement de branches mais sans abattage d'arbres tant qu'ils ne seront pas propriétaires;

- Exiger une preuve d'assurance responsabilité civile allant dans le sens des éléments exigés par la présente résolution, avant de permettre le début des travaux de nettoyage du terrain.

Adoptée

<u>État des revenus et dépenses au 30 avril 2020 : dépôt</u>
Une copie de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020 est remise à tous les élus.

89-05-2020 <u>Horaire estival du bureau municipal pour la période du 1er juin au 28 août 2020</u>

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire d'été suivant, pour la période du 1er juin au 28 août 2020 :

- Lundi-Mardi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Mercredi-Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Vendredi : fermé

Le bureau municipal étant actuellement fermé au public, cet horaire servira dès que l'accès sera rétabli au public.

Adoptée

<u>ADMQ : annulation du congrès annuel 2020</u>
La directrice générale informe les élus que le congrès annuel de l'ADMQ pour 2020 est annulé.

90-05-2020 Vente de garage sans permis pour juin 2020

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'annuler la tenue des ventes de garage devant avoir lieu les 6 et 7 juin 2020, en raison de la crise sanitaire qui ne permet aucun rassemblement, les dates prévues pour septembre devant être revues, selon l'état d'avancement de la situation.

Adoptée

Garage municipal au 21, rue du Marché : remplacement du réservoir d'huile à chauffage
Il est convenu qu'on obtienne des prix pour procéder au remplacement du réservoir d'huile à chauffage au 21, rue du Marché

91-05-2020 Avis à la RIPI de Roxton Falls, concernant la fin de l'occupation de l'immeuble situé au 189, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble situé au 21, rue du Marché, devant servir de garage municipal pour la voirie;

CONSIDÉRANT QUE différents travaux et un déménagement doit être organisé visant à aménager le nouveau local et libérer le local occupé au 189, rue Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'aviser la RIPI de Roxton Falls, que la Municipalité du Village de Roxton Falls mettra officiellement fin à l'occupation du local de voirie situé au 189, rue Notre-Dame et ce, au plus tard le 31 décembre 2020.

Adoptée

92-05-2020 Achat de l'immeuble situé au 21, rue du Marché : emprunt de 105 000$ au fonds de roulement, pour une période de 10 ans

CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble situé au 21, rue du Marché, pour la somme de 105 000$, devant servir de garage municipal pour la voirie;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de procéder à un emprunt au fonds de roulement de la Municipalité, pour une période maximale de 10 ans, puisqu'il s'agit d'une dépense en immobilisation, le tout en vertu de l'article 1094 du *Code municpial*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de procéder à un emprunt de l'ordre de 105 000$ au fonds de roulement de la Municipalité, lequel sera remboursé sur une période de 10 ans maximum, à raison de 10 500$ par année.

Adoptée

93-05-2020 Offre de service déposée par Paysagement Magli pour les entretiens des espaces paysagers printemps/automne

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accorder le mandat d'entretien des espaces paysagers de la Municipalité à Paysagement Magli, pour un montant de 360$/saison, printemps et automne, plus taxes.

Adoptée

94-05-2020 Raccordement au réseau d'égout pour la propriété située au 400, rue Notre-Dame : suivi

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été sollicitée auprès de la firme Avizo-Experts conseils, pour le mandat visant la préparation des plans à présenter au MTQ pour obtenir une permission de voirie pour la réalisation des travaux nécessaires au raccordement de la propriété située au 400, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est au montant de 3 550$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accorder le mandat de préparation des plans pour les travaux de raccordements à l'égout pour le 400, rue Notre-Dame à Avizo Experts-Conseils, au montant de 3 550$ plus taxes, selon les modalités incluses à l'offre de services présentée en date du 24 avril 2020.

Adoptée

Projet de rénovation du revêtement extérieur et des ouvertures à a garderie : suivi
La directrice générale informe les élus que le projet de remplacement des ouvertures à la garderie pourra reprendre le 11 mai prochain. Il y aura possiblement des coûts supplémentaires à prévoir, puisque lorsque le mandat a été donné, c'était hors période pandémie. Certains ajustements étant devenus nécessaires en raison de la distanciation et autres dispositions sanitaires, les entrepreneurs doivent adapter leurs méthodes de travail.

Demande de dérogation mineure : report des séances du CCU à une date ultérieure
La directrice générale explique que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure. Comme les séances du conseil se tiennent à huis clos pendant l'état d'urgence sanitaire, un arrêté ministériel a été adopté et indique que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, doit être suspendue ou remplacée. Pour être remplacée, la municipalité doit aussi statuer s'il s'agit d'un dossier prioritaire (exemple : s'il s'agit d'un dossier de santé, sécurité publique, environnement, économie collective). Pour le moment, la Municipalité préfère reporter toute décision relevant d'une demande de dérogation mineure, d'autant plus que la Loi ne prescrit pas de délai entre la présentation d'une demande de dérogation mineure et l'adoption par le conseil de la résolution par laquelle elle accorde la dérogation.

95-05-2020 Demande de dérogation mineure adressée pour la propriété située au 17, rue de l'Église à Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Leclerc a déposé une demande de dérogation mineure afin qu'il lui soit permis de remplacer les garde-corps et les poteaux de fer forgé pour des garde-corps et des poteaux de bois, sur le balcon avant au 2e étage de son immeuble du 15-17, rue de l'Église, immeuble situé en zone patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, le conseil siège à huis clos, ce qui ne permet pas aux citoyens de se faire entendre sur la question et qu'il ne lui apparaît pas prioritaire de statuer sur cette demande, puisque les travaux sont déjà réalisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'informer M.Jacques Leclerc que la Municipalité a bien reçu sa demande de dérogation mineure et qu'elle pourra être traitée dès que le contexte permettra de tenir une séance publique.

Adoptée

Démantèlement des abris temporaires : tolérance accordée par la Municipalité
Tous les abris doivent maintenant être retirés conformément à la réglementation. La période de tolérance est maintenant terminée.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
*La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 4 mai 2020

96-05-2020 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de lever l'assemblée à 20h10 et de mettre fin à la visioconférence.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

| | |
|---|---|
| Jean-Marie Laplante<br>Maire | Julie Gagné, gma<br>Directrice générale et<br>Secrétaire-trésorière |